

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 novembre 2021

Date de convocation : 2 novembre 2021
Date d'affichage : 2 novembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 09
Nombre de conseiller absent excusé : 01
Nombre de conseiller absent ayant donné pouvoir : 00
Nombre de conseiller absent n'ayant pas donné pouvoir : 01

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre, à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de AUBRET Alain.

Etaient présents : AUBRET Alain, MORIER Yves, MONTET Evelyne, GACHON Anne-Marie, COMMOY Alain, LACROIX Delphine, FOIVARD Anne-Marie, PERRIN Sébastien, GEAY Walter, VILLECOURT Laurent.

Absent excusé : JAVOUHEY Alexandre.

La séance est ouverte à 19 h 03.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. COMMOY Alain est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 OCTOBRE 2021

M. Aubret demande aux Conseillers Municipaux s'ils souhaitent apporter des modifications au procès-verbal de la séance du 13 octobre 2021.

Le procès-verbal de la réunion du 13 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

SALLE DES FETES - TRAVAUX

Mme Lacroix se retire pour ne pas prendre part aux débats.

M. Bruno Salomon, architecte de Figural Architectes, présente l'esquisse qu'il a préparée.

Le local de rangement proposé par M. Salomon est jugé trop petit. En effet, M. Salomon propose de convertir le vestiaire actuel en local de rangement mais la surface ne fait que 6,25 m².

Pour créer des rangements supplémentaires, il propose d'aménager une estrade (4 m de profondeur) contre la façade "sud" et mettre de chaque côté des rangements. Toutefois cette solution n'est pas retenue. En effet, Le Conseil Municipal estime qu'il ne faut pas disperser le rangement, mais plutôt, disposer d'une salle suffisamment grande pour ranger les tables, les chaises, et les chariots, ainsi que pouvoir les manipuler avec aisance, c'est-à-dire sans accrocher les murs ou autres.

Il est proposé de prévoir le stockage dans la grande salle car si le local de rangement se trouve trop éloigné, en devant utiliser des couloirs avec des tournants, ça ne sera pas pratique et donc peu utilisé. Toutefois, inclure le local de rangement dans la grande salle signifie diminuer le nombre de personnes qui peuvent être accueillies ; ce qui est dommage.

M. Salomon demande que la mairie lui transmette la surface qu'elle souhaite pour ce local de rangement afin qu'il puisse l'intégrer à une nouvelle proposition d'aménagement de la salle des fêtes.

La sortie de secours donnant sur la route serait supprimée suivant l'esquisse proposée. M. Salomon confirme que les escaliers seront rebouchés. Toutefois, s'il n'y a pas de local de rangement créé à cet emplacement alors il y aura lieu de prévoir des frais pour carreler et rendre ce coin le plus esthétique possible par rapport à la grande salle.

Une réflexion est lancée sur la possibilité de supprimer le bar actuel pour en aménager un nouveau. M. Salomon estime que le nouveau bar serait alors trop petit et ne pense pas que cette solution (pour gagner de la surface de rangement) soit à retenir.

Il est suggéré d'agrandir le vestiaire actuel. Toutefois, M. Salomon précise que cette proposition enlèverait trop de lumière à l'entrée dans l'esquisse proposée.

M. Salomon n'est pas favorable à une extension pour intégrer le local de rangement nécessaire pour pouvoir respecter le budget indiqué par la Commune notamment. Il lui est demandé de chiffrer une éventuelle extension toutefois.

M. Salomon demande s'il est possible d'acquérir du terrain derrière la salle afin d'offrir des possibilités d'aménagement en termes d'accessibilité. Les propriétaires de la parcelle B 460 refusent la vente. Concernant la parcelle B 318 il paraît peu probable que les propriétaires acceptent.

M. Aubret soumet la proposition de fermer la route passant devant la salle des fêtes pour ainsi créer une cour sécurisée pour les locataires. M. Geay n'est pas favorable. En effet, cette proposition entraînerait le passage de la circulation sur le parking ; ce qui pose problème du point de vue de la sécurité. Par ailleurs, M. Geay rappelle que le parking est actuellement limité en tonnage. De plus, agrandir la cour en utilisant la route amènera des nuisances sonores supplémentaires car les locataires utiliseront forcément cet espace pour parler, boire, fumer, ou installer des tendues pour un vin d'honneur ou autres, etc.).

M. Salomon confirme que la rampe d'accès, pour les personnes à mobilité réduite, actuelle sera supprimée. Afin d'être aux normes au niveau de l'accessibilité, il est proposé d'installer un élévateur. Le coût est approximativement de 10 à 15 0000 €. Par ailleurs, il faudra également prévoir des coûts de maintenance annuelle, et ne pas sous-estimer les dégradations qui peuvent être engendrées dans un lieu de location festif comme une salle des fêtes et les difficultés pour faire assumer les responsabilités aux locataires.

M. Geay interroge sur les possibilités de surélever la route afin d'éviter d'installer un élévateur. M. Salomon explique qu'il a étudié toutes les possibilités pour créer une rampe d'accès aux normes mais que ce n'est pas possible avec le terrain dont dispose la Commune.

Mme Gachon juge qu'il y a beaucoup de toilettes. Sur l'esquisse, il est prévu 2 toilettes "Dames". Une toilette "Hommes" + 2 urinoirs ; ainsi qu'une toilette pour personne à mobilité réduite. M. Salomon estime qu'il doit être possible de diminuer un peu. Les toilettes pourraient être réaménagées et ainsi gagner 7 m² sur l'espace destiné aux rangements par exemple.

Dans l'esquisse proposée, la façade d'entrée serait en bois. M. Salomon explique que le bois utilisé ne nécessite pas d'entretien.

M. Geay estime qu'il est nécessaire de refaire également la façade "sud" pour une question esthétique.

M. Geay rappelle que lors de la visite des différents architectes, Mme Marianne Troncy avait souligné l'obligation de traitement de l'air. M. Salomon précise que si la grande salle ne fait pas l'objet de travaux alors il n'y a pas d'obligation de traiter l'air. Il informe toutefois qu'il se renseignera sur la législation concernant ce point. De plus, il ajoute que ces travaux représentent un important budget. D'après des calculs rapides, le budget pourrait être autour de 70 000 €. Il y aura lieu de baisser la hauteur du plafond.

Concernant l'installation d'un limiteur de bruits, M. Salomon précise que ce dispositif est souvent détourné par les locataires. Son utilité est donc très relative.

Afin de permettre de créer de l'obscurité dans la grande salle, il serait intéressant de prévoir des volets roulants à toutes les fenêtres / sources de lumière.

Les plinthes de la grande salle sont dégradées. Il faudrait peut-être profiter des travaux pour les changer.

M. Salomon estime qu'il faut se limiter à certaines pièces dans les travaux à réaliser car le budget peut très vite augmenter s'il faut toutes les retoucher.

Après étude de l'esquisse, il s'avère que les travaux vont probablement coûter relativement chers. M. Villecourt

estime que les travaux réalisés vont consister à faire ou refaire beaucoup de petites choses, mais qu'au final il vaudrait peut-être mieux tout casser pour refaire à neuf.

M. Geay estime qu'il vaudrait mieux construire une nouvelle salle des fêtes et qu'il serait intéressant d'inclure le projet d'aire de jeux avec celui de la salle des fêtes. Toutefois, se pose à nouveau le problème du terrain. M. Morier estime par ailleurs que le budget serait beaucoup trop important.

Mme Foivard estime qu'il est nécessaire d'avancer sur ce projet car il y a déjà plus d'un an que le mandat a débuté sans réelle avancée.

ASSAINISSEMENT - DIAGNOSTIC

Il est rappelé au Conseil Municipal que la date limite de réception des plis pour l'appel d'offres concernant le diagnostic assainissement ; autrement appelé le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) était le mardi 26 octobre.

Un seul bureau d'études a répondu. Il s'agit de Réalités Environnement de Trévoux (01). Selon M. Matray, chargé de l'eau et de l'assainissement au sein de Charlieu-Belmont Communauté, la situation de l'offre unique s'est également présentée dans d'autres communes.

Le coût de l'offre de base est de 43 356,00 € HT soit 52 027,20 € TTC.

Le coût de l'offre avec les options est de 46 446 € HT soit 55 735,20 € TTC.

Après analyse des offres, M. Matray a émis quelques remarques :

- *Les compétences humaines et techniques du candidat sont bonnes et suffisantes pour la mission souhaitée,*
 - *Toutes les phases prévues dans le CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) sont respectées et complètes,*
 - *Le détail du phasage qui respecte le délai imposé ne fait pas apparaître une date d'un potentiel démarrage. En fonction de leur charge de travail il faudrait peut-être voir avec eux (pour rappel un démarrage d'ici la fin de l'année pour la phase 1 permettrait probablement d'être dans de bonnes conditions météo pour la phase 2 ensuite),*
 - *La plateforme numérique pour les échanges d'informations peut être considérée comme un plus pratique pendant l'étude,*
 - *Les 2 semaines de mesures complémentaires prévues en cas de pluies insuffisantes ont été chiffrées en option dans le devis alors que le CCTP demandait à ce qu'elles soient proposées sans plus-value.*
- Il me semble intéressant d'affermir le géoréférencement des regards et des boîtes de branchements pour un coût raisonnable et une plus-value certaine.*
- Enfin, le prix correspond à nos estimations et à un marché d'une telle ampleur.*

M. le Maire précise que devant l'échéance de l'année 2021 pour espérer le maximum de subvention (Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 50 % + Département de la Loire : 20 %), il est difficile de déclarer l'appel d'offres infructueux en raison de l'offre unique. Il paraissait donc nécessaire de négocier cette seule offre.

Après échanges avec M. Matray, il s'avère que les options sont intéressantes.

Après négociation, le coût avec les options est de 44 446,00 € HT soit 53 335,20 € TTC ; ce qui représente une réduction de 2 000 € HT.

Le devis détaillé est présenté au Conseil Municipal.

Le bureau d'études a précisé qu'il pouvait commencer l'étude d'ici le mois de décembre. Le Département et l'Agence de l'Eau ont donc été contactés pour avoir leurs accords le plus rapidement possible. En effet, leurs accords conditionnent le commencement des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'offre du bureau d'études Réalités Environnement de 44 446,00 € HT soit 53 335,20 € TTC.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'école privée Notre-Dame des Vignes de Saint Nizier sous Charlieu vient de faire sa demande pour l'année scolaire 2020 / 2021. Il y a 8 enfants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement de la subvention à hauteur de 420 € par enfant soit la somme de 3 360 € pour 8 enfants.

QUESTIONS DIVERSES

- M. Gouilloud, du SIEL-Territoire d'Energie, vient ce mercredi 10 novembre à 9 h 00 pour la présentation des études sur la dissimulation des réseaux au Carrège ; ainsi que le procès-verbal de maintenance, et la présentation de l'étude pour l'éclairage de la chapelle et de l'église.

- Charlieu-Belmont Communauté a envoyé un mail aux Communes pour un recensement des besoins à compléter avant le 15 novembre concernant :

- * les arceaux vélos à proximité des points d'arrêts des transports scolaires et autres lignes de bus
- * consignes à vélos
- * aires de covoiturage
- * VAE (Vélo à Assistance Electrique) / Vélibus

M. Geay suggère de créer une aire pour les vélos sur le futur parking de la voie verte.

Mme Foivard propose également d'installer un dispositif pour les vélos à proximité de l'abribus de la Route de La Noaille. Elle souligne également que les abribus sont recouverts d'affiches et que ça donne un aspect plutôt sale.

- Tous les Conseillers ont été destinataires du mail de Charlieu-Belmont Communauté concernant l'invitation à prendre part aux ateliers participatifs dans le cadre de l'évaluation de la Convention Territoriale Globale (CTG). Les thèmes sont les familles, les Jeunes, les populations fragiles, l'animation de la vie locale, gouvernance et animation de la CTG. Chacun est invité à répondre avant le 15 novembre.

- Il est à noter qu'il faudra prochainement penser à fermer l'eau à cause du gel (cimetière, local du comité des fêtes, cour du logement du Rez-de-Chaussée, derrière les toilettes publiques, vers l'ancien lavoir au Bourg, et les toilettes publiques).

- Une réunion aura lieu le 23 novembre à 10 h à Vougy pour une présentation par le SIEL Territoire d'Energie des nouveaux marchés de l'électricité et du gaz (prix, condition, organisation) dans le cadre du groupement d'achat d'énergies.

- Les guirlandes pour les illuminations de fin d'année sont généralement installées le samedi avant le 8 décembre. Cette année, il s'agit du samedi 4 décembre. Il y aura lieu de contacter M. David De Sousa pour savoir s'il est disponible ainsi que la Sté Potain pour demander le prêt d'une nacelle. Il est également demandé de voir avec la Sté MSDR pour une prise extérieure pour brancher les guirlandes. M. Aubret précise qu'il est nécessaire d'acheter des colliers de serrage. M. Geay rappelle qu'il faudrait également un manche télescopique pour faciliter la pose des guirlandes dans les arbres.

- La Fanfare L'Avenir Musicial a transmis une invitation pour le dimanche 28 novembre pour Sainte Cécile à Pouilly sous Charlieu.

- La CAF invite à une réunion le 25 novembre à 18 h 30 à Roanne sur le thème "Faire face aux impayés de loyers".

- La Gendarmerie a envoyé une invitation pour la célébration de Sainte Geneviève le 26 novembre à 10 h 00 à Roanne.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mercredi 24 novembre à 19 h 00 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 31.